

REGLEMENT DE L'OPERATION

« Contrôle technique avec Oscaro »

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société OSCARO.COM S.A. inscrite au RCS de Paris sous le numéro B 434 474 284, dont le siège social est situé 34, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France ; ci-après dénommée, OSCARO, organise sur <http://www.oscaro.com/> une opération intitulée « Contrôle Technique avec Oscaro » qui se déroulera du vendredi 09 février 2018 à partir de 00H00 au samedi 31 mars 2018 jusqu'à 23H59 (ci-après dénommé « l'opération »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'opération est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et Corse et disposant du matériel et d'une liaison permettant l'accès à Internet. Sont exclues toutes personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte à l'opération, ainsi que les salariés et représentants des sociétés participantes à l'opération et des membres de leur famille.

Celle-ci ne pouvant se faire que par voie électronique sur le site web visé ci-dessus.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation décrites dans le présent règlement, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

ARTICLE 3 : DOTATION

L'opération est organisée sous la forme suivante :

- Instant Gagnant

Le participant peut gagner la dotation suivante :

- **Soixante (60) contrôles techniques offerts**

Contrôle technique périodique offert avec prise de rendez-vous sur le site <http://www.partenaires-sgsautomotive.fr/OSCARO-OP/>

Du vendredi 09 février 2018 au samedi 31 mars 2018 inclus, un contrôle technique sera à gagner chaque jour.

Les conditions d'utilisations de cette dotation sont les suivantes :

Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours dans les centres participants Auto Sécurité et Sécuritest. Cette offre est personnelle, à usage unique et valable vendredi 09 février 2018 au samedi 31 mars 2018.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

Le principe de l'opération est le suivant :

L'opération est sans obligation d'achat et accessible sur le site Oscaro.com, www.oscaro.com du vendredi 09 février 2018 à partir de 00H00 au samedi 31 mars 2018 jusqu'à 23H59.

En cliquant les visuels de l'opération, le client sera reconduit vers l'outil SPREAD hébergé sur le site Oscaro.com, où il devra s'inscrire en suivant les indications mentionnées, pour tenter de gagner l'un des soixante contrôles techniques offerts.

Après avoir renseigné les informations demandées, le client découvrira immédiatement s'il est gagnant ou perdant.

Les gagnants recevront un email de confirmation de participation à l'opération qui contiendra le gain ainsi que toutes les informations nécessaires pour en bénéficier. Ce gain sera à utiliser lors d'un prochain contrôle technique périodique, dans l'un des centres partenaires soit Auto Sécurité ou Sécuritest, qui participent à l'opération.

Ce gain est valable du vendredi 09 février 2018 au samedi 31 mars 2018, et ne pourra pas faire l'objet de remboursement ou contreparties financières.

Chaque participant doit prendre connaissance du règlement complet et des principes de l'opération. Le règlement est disponible sur la page suivante :

<https://www.concours-oscaro.com/20180209-controle-technique-oscaro/img/reglement.pdf>

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

La participation à l'opération est soumise à une obligation d'achat sur www.oscaro.com entre le vendredi 09 février 2018 au samedi 31 mars 2018.

Pour accéder à l'opération :

- Le client devra cliquer sur un des visuels liés à l'opération
- Il sera ensuite redirigé vers le module de l'opération, et devra suivre les indications mentionnées

ARTICLE 6 : NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Toute participation est strictement personnelle. Aucune participation pour un tiers n'est possible.

La participation emporte l'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent règlement.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses postales ou e-mail différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

ARTICLE 7 : DÉSIGNATION DU GAGNANT

L'opération est basée sur le principe de l'Instant Gagnant, ainsi les participants respectant les conditions de ce règlement pourront soit gagner soit perdre. Les gagnants bénéficieront de :

- Un contrôle technique offert avec Sécuritest et Auto Sécurité.

Après leur participation, les gagnants recevront un email de confirmation contenant toutes les informations nécessaires à l'utilisation de la dotation.

Les gagnants devront prendre rendez vous dans l'un des centres Sécuritest et Autosécurité participants à l'opération.

Le jour de leur rendez vous, les gagnants devront se rendre dans le centre sélectionné muni de l'email de confirmation de participation, ainsi que d'une pièce d'identité.

ARTICLE 8 : REMISE DES DOTATIONS

Les gagnants recevront l'un des soixante contrôles techniques périodiques offerts dans un email de confirmation de participation.

Les coordonnées indiquées pour contacter le gagnant seront celles de son adresse email de participation à l'opération.

Sans identification possible des coordonnées d'un gagnant, ce dernier sera disqualifié et la dotation sera perdue et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Le gagnant autorise toutes vérifications strictement nécessaires à la remise de cette dotation concernant son identité et son domicile (adresse postale et/ou numéro de téléphone).

La dotation est attribuée au seul gagnant. Elle est personnelle et non cessible.

ARTICLE 9 : DÉPÔT LÉGAL ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de la mécanique de l'opération, du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer à l'opération et, le cas échéant, de l'obtention des dotations y attachées.

Le présent règlement est accessible gratuitement sur le site OSCARO à l'adresse suivante :

<https://www.concours-oscaro.com/20180209-contrôle-technique-oscaro/img/reglement.pdf>

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS

La responsabilité de la Société OSCARO ne saurait être encourue, si pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente opération devait être modifiée, écourtée ou annulée. La responsabilité de la Société OSCARO ne pourrait être engagée si une personne :

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'opération, et ce pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue comme responsable des perturbations sur le réseau Internet du participant ou des difficultés d'accès au site www.oscaro.com.

OSCARO ne pourra être considéré responsable d'évènements liés à la réalisation de ce contrôle technique.

ARTICLE 11 : DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société OSCARO se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination du (des) bénéficiaire(s).

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) prix(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

ARTICLES 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées.

ARTICLE 13 : CONTESTATION / RÉCLAMATION

Toute contestation ou réclamation relative à l'opération, à son déroulement, à la dotation attachée, et/ou au présent règlement et ses éventuels avenants devra impérativement être adressée par écrit à l'adresse e-mail suivante : service.juridique@oscaro.com

Toute contestation ou réclamation effectuée conformément aux stipulations citées ci-dessus sera prise en considération, sous réserve de réception du courrier par la Société Organisatrice, dans un délai de 1 (un) mois, à compter de la date de clôture de l'opération.

OSCARO ne pourra être considéré responsable d'évènements liés à la réalisation de ce contrôle technique périodique.

ARTICLES 14 : LITIGE

La Société OSCARO tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Le participant admet sans réserve que le simple fait de participer à l'opération régie par le présent règlement le soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait d'une participation à l'opération objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

ARTICLES 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant à l'opération dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données le concernant.

Chaque participant peut exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société OSCARO à l'adresse e-mail suivante : libertes@oscaro.com.

ARTICLE 16 : AUTORISATIONS

L'adresse email de chaque participant collectée par la Société OSCARO dans le cadre de l'opération, fera l'objet, d'une transmission à la Société SPREAD et ce uniquement pour les besoins du tirage au sort, et ne sera ni conservée, ni utilisée à d'autres fins que ce tirage par la société SPREAD.

ARTICLE 17 : REMBOURSEMENT

Sur demande écrite adressée à OSCARO.com, les frais engagés pour la participation au présent jeu, hors achat de produit, seront remboursés sur la base d'une communication internet d'une durée maximale de 3 minutes.

La demande écrite doit être adressée à OSCARO, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92 230 Gennevilliers avant le 15/12/2018 (cachet de la poste faisant foi) et à condition de produire un justificatif démontrant l'heure, la durée et le coût de la connexion.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.